

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D190408-07

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Isabelle VATANT

OBJET : Vote des taux d'imposition 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu le budget 2019,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour atteindre le produit de fiscalité attendu de 1 076 024 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9, 73%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14, 90 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49, 34 %

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 9 avril 2019

Le maire